Décision 22-DCC-160 du 30 août 2022

relative à la prise de contrôle conjoint des sociétés Cyrellis et Resud par les sociétés ITM Entreprises et SLC Coiffure Esthétique

Posted on: 30 août 2022 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	ITM Entreprises et SLC Coiffure Esthétique
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Cyrellis Resud

Lire

Le texte intégral
130.49 Ko